



Commune de VRED

Document d'information communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

----- ANTICIPER ET REAGIR -----

Inondation – Mouvement de terrain – Risque Nucléaire – Tempête
Transport matières dangereuses -



Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 059-215906298-20221219-2022_200A-AR

EDITO

Personne n'est à l'abri en matière de risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques, il appartient au Maire d'informer chaque habitant de sa commune.

Dans le détail, le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs (DICRIM) se veut un outil pédagogique et préventif. Il permet d'informer la population sur ces différents risques majeurs pouvant toucher notre commune.

Le document définit chaque risque. Il donne par ailleurs des conseils de comportement et des consignes sur les précautions à prendre avant, pendant et après la crise.

Ce document, comme le précédent, se veut précis, imagé, ce qui le rend agréable à lire.

Marie Françoise FALEMPE

Maire de Vred

Sommaire

	Page
Edito.....	3
Sommaire.....	4
Mises à jour.....	5
Le D.I.C.R.I.M.....	6
Les risques Naturels, le risque d'inondation.....	7
Les risques sur la commune, Gestion du risque.....	8
Le risque de mouvement de terrain.....	10
Le risque Sismique.....	12
Les risques météorologiques.....	14
Les risques technologiques.....	16
Le risque transport de matières dangereuses.....	16
Les risques industriels.....	19
Le risque nucléaire.....	20
Pollution des eaux.....	21
Pollution atmosphérique.....	21
Monoxyde de carbone.....	22
Les risques épidémiologiques.....	23
Le risque terroriste.....	24
A chacun son rôle.....	25
Les moyens d'alerte de la population.....	27
Les informations utiles.....	28
Rappel des principales consignes de sécurité.....	29

MISES A JOUR

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA MISE A JOUR</u>
09/07/2004	Création du Document.
Juin 2022	Mise à jour complète

Le D.I.C.R.I.M

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

« Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (article L. 125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune.

Ce document a pour vocation de vous informer sur les risques majeurs identifiés concernant la commune de Vred, ainsi que sur les consignes de sécurité à suivre en cas de survenue de l'un de ces événements.

Son objectif est donc de vous associer à la gestion de crise en vous sensibilisant sur la question de risques majeurs.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03.27.90.51.33

C'est quoi un risque majeur ?

Un risque est la **combinaison** d'un **aléa** (événement naturel et technologique potentiellement dangereux, susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement, et d'un **enjeu** (personnes, biens, environnement, avec ou sans valeur monétaire) susceptible de subir des dommages et des préjudices.

Un risque est considéré comme **majeur** lorsque **les aléas et les enjeux sont forts**, et qu'il est susceptible de dépasser les moyens de réaction des services de secours et/ou que ses conséquences graves sur le tissu socio-économique affectent durablement la zone touchée



* Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux

* Enjeu : personnes, publics, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

Il existe deux grandes familles de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : Inondation, mouvement de terrain, tempête
- **Les risques technologiques** : Ils regroupent les risques industriels et les matières dangereuses.

Le risque majeur est caractérisé à la fois :

- **Par une gravité certaine** : Ces risques peuvent impliquer de nombreuses victimes ainsi que des dommages importants aux biens et à l'environnement.
- **Par une faible fréquence** : L'homme et la société sont d'ailleurs d'autant plus enclins à les oublier ou les ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

Les Risques Naturels

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements.

Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental.

La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels. Elle complète la politique de protection civile (qui permet de gérer la crise lorsqu'elle survient) et la politique d'indemnisation des dommages.

Vous trouverez, dans cet espace dédié à la prévention des différents risques naturels (inondation-crue, mouvement de terrain, séisme), de nombreuses informations pour développer votre connaissance : des aléas et des risques naturels, des règles de vigilance et des systèmes d'alerte, des bonnes pratiques et réflexes à adopter au quotidien et enfin, des moyens de se préparer aux situations d'urgence.

Le Risque d'Inondation- de Crue



Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

La présence de **zones humides et de marais** est souvent un élément d'atténuation vis-à-vis des crues et par voie de conséquence des débordements de torrents. La zone humide joue un rôle de « tampon » et temporise les débits instantanés dans les exutoires.



Risque sur la commune

Il existe des zones humides, marais et étangs sur la commune de Vred, et notamment :

- La Tourbière de Vred
- L'Etang communal

D'autre part, le canal de la Scarpe longe le territoire communal.

Le complexe écologique de la Plaine alluviale de la Scarpe est une vallée avec marais, étangs, prairies humides, peupleraies, bois humide. Il s'étend sur plus de 25 km de long depuis les communes de Flines-lez-Râches et Lallaing jusqu'à la confluence avec l'Escaut entre Thun-St-Amand et Fresnes-sur-Escaut.

Gestion du Risque



Mesure de prévention :

- Réalisation de campagnes d'information des particuliers et des professionnels sur les risques naturels concernant la commune ainsi que les règles à respecter en matière de construction et d'utilisation du sol
- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de Prévention des Risques (PPR), annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Réalisation du DICRIM

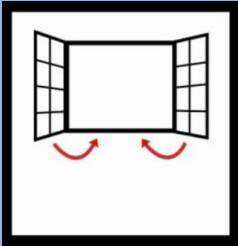
Mesure de protection :

- Programme de travaux sur les torrents
- Mise en place de barrages-seuils et de plages de dépôt pour contrôler la crue

Mesure de sauvegarde :

- Réalisation du Plan Communal de sauvegarde qui définit les mesures d'alerte et les consignes de sécurité.

Les bons réflexes



**Fermez les soupiraux,
fenêtres, portes.**



**Montez dans un point
haut.**



**Coupez le gaz et
l'électricité.**



**Ecoutez la radio France
Bleu Nord :
94.7 FM**

**N'allez pas chercher vos
enfants à l'école.**



**Ne téléphonez pas (sauf
urgence)**

Le Risque de Mouvement de terrain



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou anthropique. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisé par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.

Les mouvements de terrain lents :

- Glissements de terrain sur faibles pentes,
- Phénomènes de gonflement de matériaux argileux,
- Effondrements de cavité.

Les mouvements rapides :

- Chutes de pierres et de blocs, glissements de talus,
- Eboulements ou écroulements rocheux,
- Coulées boueuses et laves torrentielles.

Compte tenu de la topographie du secteur, la commune est concernée uniquement par le phénomène de mouvement de terrain et de coulées boueuses.

Il existe à ce jour deux arrêtés de catastrophes naturelles pris par la commune de Vred :

<i>Date de l'arrêté</i>	<i>Type de catastrophe</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
01/04/1992	Inondations et coulées de boue	06/07/1991	08/07/1991
29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999

Gestion du Risque



Mesure de prévention :

- Réalisation de campagnes d'information des particuliers et des professionnels sur les risques naturels concernant la commune ainsi que les règles à respecter en matière de construction et d'utilisation du sol,
- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de Prévention des Risques (PPR), annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Réalisation du DICRIM.

Mesure de protection :

- Entretien et vérification périodique du bon fonctionnement du système de collecte et de drainage des eaux de surface avec curage si nécessaire afin d'éviter la divagation par obstruction,
- Vérification de l'étanchéité des réseaux d'évacuation et d'arrivée d'eau,
- Entretien du lit des émissaires naturels,
- Edification de murs de soutènement en pied de glissement afin de limiter son développement.

Mesure de sauvegarde :

- Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde qui définit les mesures d'alerte et les consignes de sécurité.

Les bons réflexes



Evacuez le bâtiment



Fuyez latéralement la zone dangereuse.



**Ecoutez la radio
France Bleu Nord :
94.7 FM**

**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école.**





**Ne téléphonez pas
(sauf urgence)**



Le Risque Sismique

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

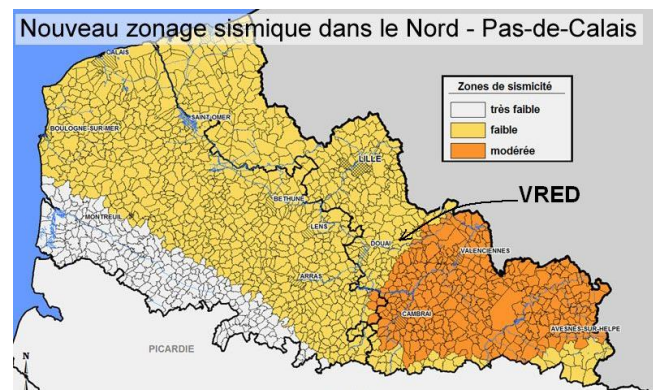
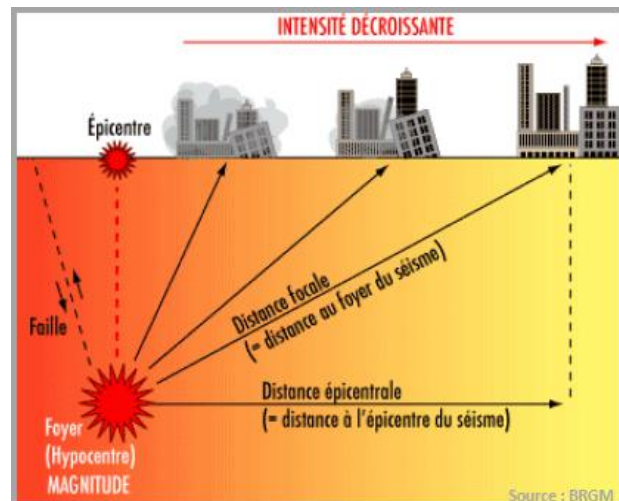
Différents types d'onde sismique rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation.

Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol.

Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

La Commune de Vred est classée en **zone de sismicité n°2 « faible »**. Ainsi pour ce type de risque naturel, l'ensemble du territoire communal est concerné et toute la population est exposée. Il est important de noter que les vibrations du sol peuvent induire et aggraver des mouvements de terrain existants (glissements de terrain et liquéfaction des sols).

La **magnitude** désigne l'énergie dégagée au point de rupture dans l'écorce terrestre. Elle ne varie pas quand on s'éloigne de l'épicentre. L'échelle de magnitude la plus utilisée est l'échelle de Richter.



L'**intensité** est définie par l'importance des effets sur l'homme, les constructions et l'environnement, provoqués par un séisme. L'échelle utilisée en Europe est l'EMS 98 (European Macroseismic Scale).

Echelle de magnitude (Richter)

Magnitude	Effets des tremblements de terre
Moins de 3,5	Le séisme n'est pas ressenti, mais enregistré par les sismographes
De 3,5 à 5,4	Il est ressenti mais ne cause pas de dommage
De 5,5 à 6	Les bâtiments bien construits subissent de légers dommages
De 6,1 à 6,9	Destructeur sur un rayon pouvant atteindre 100 km
De 7 à 7,9	Tremblement de terre pouvant causer de sérieux dommages sur une large surface
Au dessus de 8	Très grand séisme pouvant causer beaucoup de dégâts sur des centaines de kilomètres

Echelle d'intensité (EMS)

Intensité	Description des effets observés
I	Secousse non perceptible.
II	Secousse à peine perceptible.
III	Secousse faible ressentie de façon partielle.
IV	Secousse largement ressentie. Quelques personnes sont réveillées. Les fenêtres, les portes et la vaisselle vibrent.
V	Les dormeurs sont réveillés. Les bâtiments tremblent dans toute leur structure.
VI	Personnes effrayées. De nombreux objets tombent.
VII	Domages aux constructions : fissures, chutes de plâtre, chutes de cheminée. Les objets tremblent.
VIII	Larges fissures aux constructions. Des structures anciennes peu solides peuvent s'écrouler.
IX	Panique générale. De nombreuses constructions peu solides s'écroulent.
X	De nombreux bâtiments bien construits s'effondrent.
XI	Catastrophe. La plupart des bâtiments bien construits s'effondrent, même ceux ayant une bonne conception parasismique.
XII	Changement de paysage. Pratiquement tous les bâtiments sont détruits.



Gestion du Risque



Prise en compte du risque dans le Plan Local d'Urbanisme :

- Les règles parasismiques
- Les normes de construction concernant l'emplacement, la forme, le corps et les fondations du bâtiment.

Mesure de sauvegarde :

- Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde : modalité d'alerte et d'évacuation



Les Risques Météorologiques



Vents violents, orages, pluies intenses, chutes de neige, verglas, canicule, sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner la commune de Vred.

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France édite une carte de vigilance (accessible sur Internet <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> ou par téléphone au 0892 68 02 38) qui vous permet de connaître les éventuels risques pour les prochaines 24 heures. En cas de situation Orange ou Rouge, des bulletins de suivi précisent régulièrement la situation locale et son évolution prévisible.

Vigilance de niveau rouge

- ***Une vigilance absolue s'impose***
- Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus
- Tenez-vous régulièrement informé de l'évolution de la situation
- Respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

Vigilance de niveau orange

- ***Soyez très vigilant***
- Tenez-vous informé de la situation, des phénomènes dangereux sont prévus.
- Suivez les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

Vigilance de niveau jaune

- ***Votre attention est requise***
- Avant de pratiquer une activité sensible au risque météorologique, vous devez vous renseigner des risques probables
- Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et/ou localement dangereux sont prévus. Vous devez donc vous tenir au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance de niveau vert

- Pas de vigilance particulière
- Aucune Action n'est requise
- Aucune dangerosité du phénomène n'est prévue

Conseils de Comportement

Si notre département est « en alerte orange »	Si notre département est « en alerte rouge »
VENT FORT	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque de chutes de branches et d'objets divers ➤ Risque d'obstacles sur les voies de circulation ➤ Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ➤ Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque de chutes de branches et d'objets divers ➤ Voies impraticables ➤ Evitez les déplacements
FORTES PRECIPITATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visibilité réduite ➤ Risque d'inondations ➤ Limitez vos déplacements ➤ Ne vous engagez ni à pieds, ni en voiture sur une voie inondée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visibilité réduite ➤ Risque d'inondations importantes ➤ Limitez vos déplacements ➤ Ne vous engagez ni à pieds, ni en voiture sur une voie inondée
ORAGES	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques ➤ Ne vous abritez pas sous les arbres ➤ Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques ➤ Ne vous abritez pas sous les arbres ➤ Evitez les déplacements
NEIGE/VERGLAS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Routes difficiles et trottoirs glissants ➤ Préparez votre déplacement et votre itinéraire ➤ Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Routes impraticables et trottoirs glissants ➤ Evitez les déplacements ➤ Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

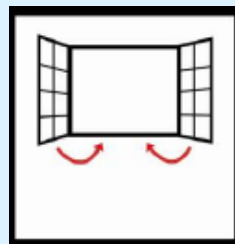
Les bons réflexes



Renseignez-vous :
consultez les cartes de
vigilance éditées par
météo France.



Soyez vigilant : suivez
les conseils donnés par
météo France ou par la
commune.



Rentrez chez vous et
fermez toutes les
ouvertures. Evitez les
déplacements.



Ecoutez la radio pour
connaître les consignes :
France Bleu Nord :
94.7 FM

Les Risques Technologiques

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriel, nucléaire, biologique...).

Comme les autres risques majeurs, ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement. Pour connaître les enjeux liés aux principaux risques technologiques et savoir comment agir en cas d'accident,

Le Risque Transport de Matières Dangereuses



Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

il peut arriver que des matières dangereuses traversent la commune.

Un accident de camion-citerne peut provoquer :

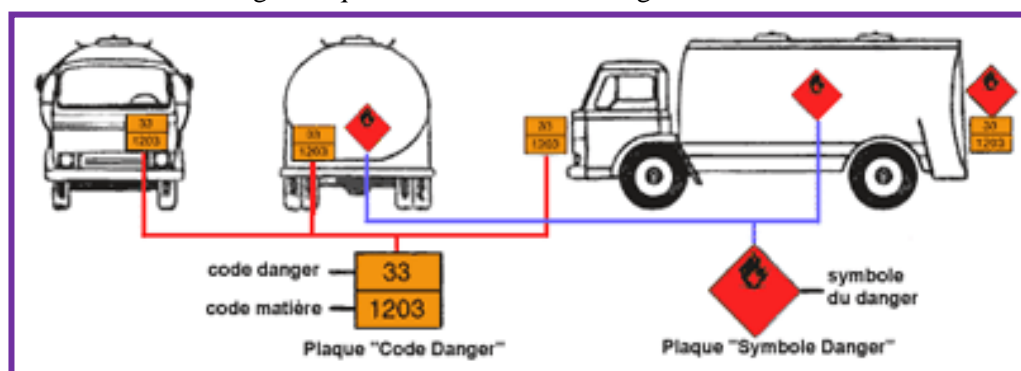
- une explosion
- un incendie
- un dégagement de nuage toxique Les trois situations peuvent engendrer des conséquences graves sur la santé humaine et sur l'environnement

Les mesures préventives :

- La réglementation en vigueur est très stricte. Le transport routier est régi par la réglementation ADR « Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ». Celle-ci concerne la signalisation des véhicules, les opérations de chargement des marchandises, les techniques d'emballage, et le contrôle des véhicules.
- Une signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transport dans le but d'indiquer le danger, de décrire la composition de la cargaison et les risques générés par les matières transportées

Pour connaître immédiatement la dangerosité du produit transporté :

- Une double signalétique internationale est obligatoire sur les citernes



L'organisation des services de secours en cas d'accident Transport de Matières Dangereuses

Les services de l'Etat ont élaboré un Plan de Secours Spécialisé « TMD » afin de protéger les populations, les biens et l'environnement contre les risques d'exposition externe et interne en cas d'accident.



CONSIGNES SPECIFIQUES

Si l'on est témoin d'un accident TMD

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées

PENDANT

Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le "risque industriel").

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRES

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

Les bons réflexes

	Donnez l'alerte en mairie ou aux pompiers.		Fermez les soupiraux, fenêtres, portes.		N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
	Mettez-vous à l'abri.		Ecoutez la radio France Bleu Nord: 94.7 FM		Ne provoquez ni flammes, ni étincelles.



Le Risques Industriels

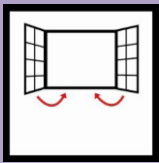
Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Pas de site industriel sur la commune présentant un risque majeur.

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- Les effets thermiques
- Les effets mécaniques
- Les effets toxiques

Les bons réflexes



Fermez les soupiraux,
fenêtres, portes.



Coupez le gaz et
l'électricité.



Ne téléphonez pas (sauf
urgence)



Ecoutez la radio France
Bleu Nord :
94.7 FM



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école.

Le Risque Nucléaire



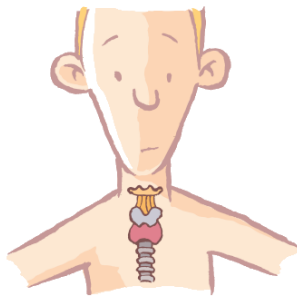
En cas d'accident nucléaire grave, il existe un risque de rejet dans l'atmosphère d'éléments radioactifs, en particulier de l'iode radioactif (iode 131 notamment). Inhalé ou ingéré, ce radioélément est celui qui contribue le plus à l'irradiation à court terme de la population, l'exposant à un risque accru de cancer de la thyroïde.

Nous sommes concernés par la centrale de Gravelines, des consignes ont été définies dans la lettre d'information de Mr le Préfet Nord en date du 18 Janvier 2021 relative à la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire dans le cadre du plan ORSEC Départemental.

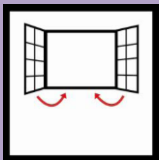
En cas d'alerte et de risque de contamination, la mairie met en place un dispositif de distribution de comprimés d'iode à la population.

Comprimé d'iode :

L'iode ingéré a pour but de saturer la glande thyroïde, afin que l'iode radioactif émis en cas d'accident nucléaire ne se fixe pas sur cette glande et ne perturbe pas son fonctionnement (rôle indispensable notamment lors de la croissance du fœtus, de l'enfant et de l'adolescent)



Les bons réflexes



Fermez les soupiraux,
fenêtres, portes.



Coupez le gaz et
l'électricité.



Ne téléphonez pas (sauf
urgence)



Ecoutez la radio France
Bleu Nord :
94.7 FM



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école.

Pollution des Eaux

Les principaux risques d'interruption de la distribution d'eau potable sont :

- Une baisse importante de la quantité d'eau disponible (sécheresse)
- Une dégradation de la qualité de l'eau

Les bons réflexes

- Respectez les consignes données par les pouvoirs publics.
- Respectez les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteilles afin de ne pas vous exposer à la dégradation naturelle de la qualité de cette eau.

Pollution Atmosphérique

Les épisodes de pollution ne sont pas considérés comme des risques majeurs mais une exposition sur le long terme (chronique) peut avoir d'importants impacts sur la santé, en particulier pour les personnes vulnérables ou sensibles (nourissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires).

En cas d'épisode de pollution, deux seuils sont déterminés selon les microgrammes de polluants contenus par mètre cube d'air :

Seuil d'information :

- Le préfet communique alors des recommandations sanitaires pour les personnes les plus sensibles

Seuil d'alerte :

- Le préfet complète les recommandations par des mesures d'urgence réglementaires (limitation de vitesse, circulation alternée...).

Les bons réflexes

- Evitez d'utiliser votre voiture.
- Evitez de pratiquer une activité physique en extérieur comme en intérieur et pour les enfants, reportez les compétitions.
- Respectez les consignes et les interdictions diffusées par les pouvoirs publics.

En cas de gêne inhabituelle (toux, mal de gorge, nez bouché, sifflements, essoufflement), prenez conseil auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Monoxyde de Carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel, qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé :

- Bois
- Butane
- Charbon
- Essence
- Fuel
- Gaz naturel
- Pétrole
- Propane

Il se diffuse très vite dans l'atmosphère. Chaque année, il est responsable d'une centaine de décès en France.

Les bons réflexes

AVANT

- Aérez au moins dix minutes par jour.
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue et groupes électrogènes).
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.
- Faites vérifier et entretenir chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver.

SI VOUS SOUPÇONNEZ UNE INTOXICATION

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez les appareils à combustion si possible.
- Evacuez les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours : 18 ou 15, 112
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis des secours.

A savoir : Il existe des détecteurs de monoxyde de carbone. Ils doivent respecter la norme NF EN 50291. Quels sont les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone ? Maux de tête, fatigue, nausées.



Les Risques Epidémiologiques

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

AVANT

Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.

Utiliser un mouchoir en papier à usage unique et le jeter à la poubelle après usage

Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue.

Eviter les contacts avec les personnes malades.

La vaccination peut permettre de limiter le développement de la maladie

PENDANT

En plus des consignes citées ci-dessus :

Etre à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.

Penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

Si l'on est malade, porter un masque pour éviter de contaminer les autres personnes.

Nettoyer, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles le malade a été en contact, par exemple : le téléphone, les télécommandes de télévision et outils informatiques, les toilettes, les poignées de portes.

Aérer régulièrement votre domicile.

Les bons réflexes

<p>Réduisez vos sorties au strict minimum.</p>	<p>Evitez les contacts avec des malades.</p>	<p>Aux premiers doutes ou symptômes, adressez-vous à votre médecin traitant.</p>
		
<p>Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou avec un gel hydroalcoolique.</p>	<p>Portez un masque pour protéger votre entourage lorsque vous êtes contagieux ou vous garantir de ceux qui peuvent l'être.</p>	

Le Risque Terroriste

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le

ID : 059-215906298-20221219-2022_200A-AR

SLO

VIGIPIRATE

Au cours des dernières décennies, des attentats ont été commis sur le territoire national.

L'Etat réagit en mobilisant le Plan Vigipirate, qui définit trois niveaux d'alerte et de mobilisation :

- **Vigilance** avec des mesures permanentes de sécurité
- **Sécurité renforcée – risque attentat**, face à un niveau élevé de la menace terroriste avec des mesures permanentes de sécurité, renforcées par des mesures additionnelles
- **Urgence attentat**, vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat, mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Les bons réflexes



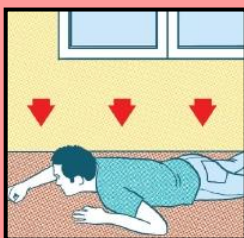
Echappez-vous si c'est possible, sinon cachez-vous.



Enfermez-vous, bloquez les accès.



Eteignez la lumière et coupez le son des téléphones portables.



Eloignez-vous des ouvertures et allongez-vous au sol.



Alertez en appelant le 17 ou le 112.



Obéissez aux forces de l'ordre. Ne courez pas vers les forces de l'ordre, ne faites pas de gestes brusques et gardez les mains levées et ouvertes.

A Chacun son Rôle

La commune de Vred s'organise...

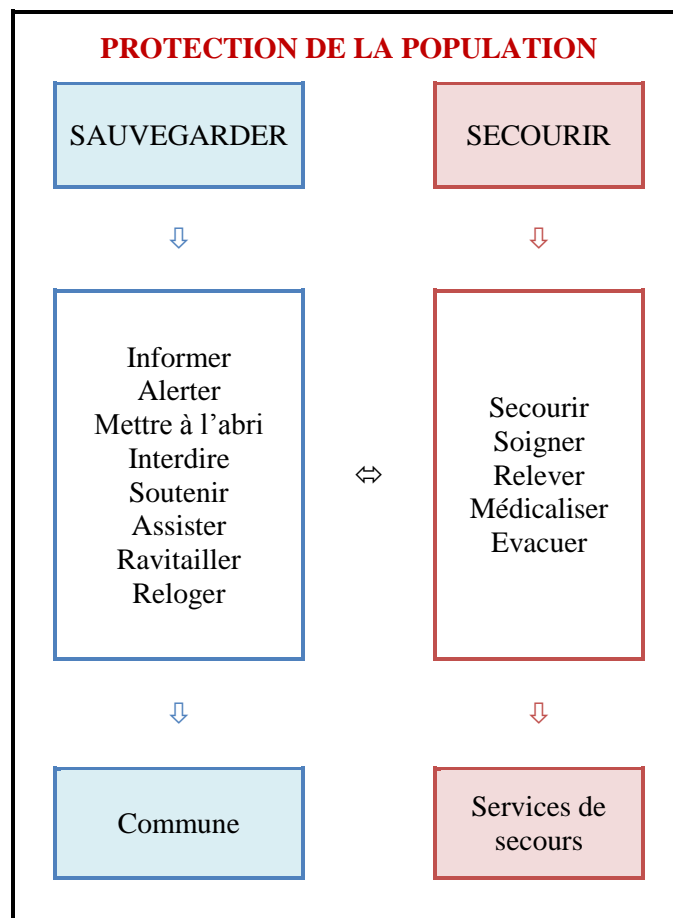
Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Vred a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS).

Cet outil de planification a pour objectif de coordonner les moyens humains et matériels de la commune afin de réagir au plus tôt et d'apporter un soutien aux services de secours.

Les établissements scolaires se préparent...

La consigne « N'allez pas chercher vos enfants à l'école » n'a de sens que si l'établissement scolaire s'est préparé pour mettre en sécurité les élèves et le personnel en attendant l'arrivée des secours.

Ainsi, l'école de Vred a mis en place le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (PPMS) : une organisation interne avec des lieux de mise à l'abri et des itinéraires d'évacuation ont donc été prévus en fonction de l'évènement.



Votre rôle...

Le temps d'alerte qui vous permet de vous protéger et de protéger vos biens avant un évènement exceptionnel peut être très court. Ainsi, il est important de se préparer et de connaître au préalable les mesures de prévention...

Au signal que faut-il faire ?

Se mettre immédiatement à l'abri du danger. En cas général :

- Rejoindre sans délais un local clos
- Arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation
- Préparer la nourriture pour vos animaux domestiques : ils restent dans votre logement
- Se mettre à l'écoute de la radio et/ou de la télévision : France Bleu Nord et France 3

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans un véhicule
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qu'il se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme dans certaines situations (risque d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités

Préparez-vous en cas d'évacuation en regroupant dans un sac :

- Papiers d'identités, argent, carte bancaire
- Pour les personnes sous traitement médical : ordonnances médicales et médicaments
- Lunettes de vue
- Vêtements chauds, un change et un petit nécessaire de toilette



Au moment de quitter votre logement :

- Fermer volets, fenêtres et portes
- Garder les clés avec vous

Attention !

Le risque peut être imminent ! Dans ce cas, la priorité doit être donnée à votre vie et celle de votre entourage.

→ **Ecouter et suivre scrupuleusement les consignes que vous donne la mairie ou les secours.**

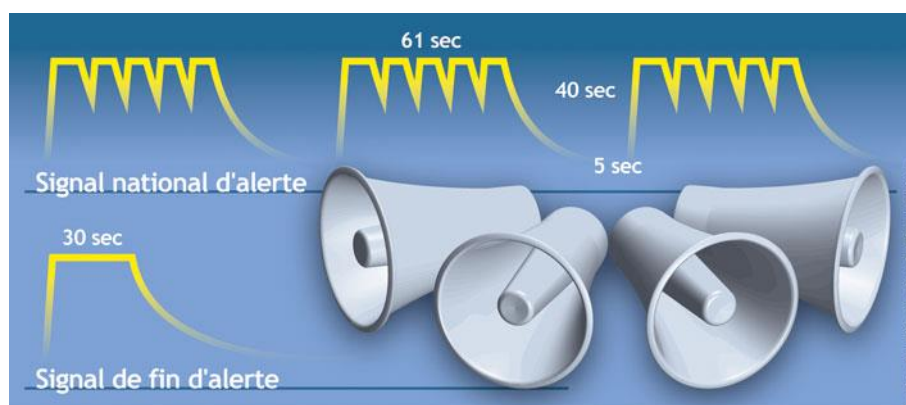
Les Moyens d'Alerte à la Population

Le maire est la principale autorité chargée d'alerter et d'informer la population. Il veille à diffuser l'alerte auprès des administrés en cas de survenance d'une crise sur le territoire de sa commune par le biais de moyens d'alerte.

Le **Signal National d'Alerte** diffusé par les sirènes communales situées sur les communes de Somain, Pecquencourt et Lallaing.

Ce signal d'alerte prend la forme d'un son modulé de trois fois 1 minute 41, séparé par un intervalle de 5 secondes.

Le signal de fin est un son constant de 30 secondes. Il signifie que tout danger est écarté.



Les ensembles mobiles d'alertes (mégaphones)

Des agents de la mairie à bord de véhicules municipaux, peuvent être déployés dans un secteur géographique en vue de diffuser un message d'alerte ou d'évacuation, par l'intermédiaire d'un mégaphone.

La radio : 94.7 FM

La station locale **France Bleu Nord** peut être amenée à diffuser des messages d'alerte, des informations et des consignes à suivre.

Panneaux lumineux (Place Charles de Gaulle) – Application mobile PanneauPocket – Facebook et Site Internet

Il sera affiché sur ces moyens de communication un court message avec les consignes à respecter.

Les moyens complémentaires

Enfin en fonction du type et de l'ampleur de l'évènement, d'autres moyens pourraient être mis en œuvre : porte à porte, information dans les boîtes aux lettres, affichages.

Les Informations Utiles



Contacts et numéros utiles complémentaires

Commissariat de police de Somain : **03.27.86.91.70**

Mairie de Vred : **03.27.90.51.33**

Sous-Préfecture de Douai : **03.27.93.59.59**

Portail de la prévention des risques majeurs :

www.prim.net

La radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Ecouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

En cas d'alerte, écoutez France Bleu Nord : 94.7 FM

Rappel des Principales Consignes

A retenir : Les principales consignes

Inondation									
Mouvement de terrain									
Séisme									
Tempête									
Risque industriel									
Risque nucléaire									
Transport de Matières Dangereuses									

Etre citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts.
Etre acteur de sa sécurité, c'est réagir